

*Petite entreprise*

Durant la période d'ajournement, je suis allé aux informations et on m'a dit que ce pourcentage était présentement de l'ordre de 41 p. 100 pour la petite et moyenne entreprise, et je me répète encore, soit cent employés ou moins. J'espère, monsieur le président, que ce pourcentage continuera d'augmenter. Il faudra peut-être dans certains cas essayer de changer le système d'appel d'offres de façon à le rendre moins dispendieux et complexe pour la petite entreprise.

En terminant, monsieur le président, j'espère que le ministre d'État responsable pour la petite et moyenne entreprise prendra toutes les mesures nécessaires afin d'aider à leur expansion, comme il a dit qu'il avait l'intention de déposer très bientôt une loi dans cette perspective.

● (2022)

*[Traduction]*

**M. Bill Kempling (Halton-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de parler surtout de la recherche et du développement. Avant d'aborder cette question j'aimerais ajouter quelques mots à la suite de mon collègue le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), et quelques autres députés.

Les députés ont sans doute remarqué que dans notre motion nous recommandons la création d'un secrétariat de la petite entreprise. Le ministre a répondu qu'à son avis la structure actuelle d'un ministère d'État chargé de la petite entreprise, et placé sous l'aile pour ainsi dire du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) était satisfaisante. Je crois que c'est là l'essentiel de ses propos.

Je voudrais seulement dire que notre pessimisme s'explique par le fait que nous avons tous eu connaissance il y a plusieurs années de l'établissement du ministère de la Science et de la Technologie. Comme un grand nombre de Canadiens, nous avions pensé que ce ministère d'État allait vraiment être un organisme important, mais nous nous rendons compte après en avoir examiné la structure administrative, qu'un ministère d'État est créé par une loi du Parlement mais qu'il peut être supprimé par un décret en conseil. C'est fondamentalement une structure faible sur laquelle on ne peut guère compter. C'est pour cette raison que mon collègue et les autres députés, après avoir examiné cette situation, ont conclu qu'il valait mieux charger un secrétariat de la petite entreprise indépendant du ministère des Finances ou du ministère de l'Industrie et du Commerce de l'application des programmes.

Je voudrais vous dire quelques mots au sujet de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Comme j'ai dû y avoir recours assez souvent dans ma circonscription depuis que je suis député, je vais faire une suggestion au ministre, s'il veut bien m'écouter. Ce qu'il pourrait faire de mieux à propos de la loi sur les prêts aux petites entreprises, maintenant que les taux sont établis, ce serait peut-être de faire paraître une petite brochure expliquant de quelle façon une petite entreprise peut demander un prêt.

Au cours de conversations que j'ai eues avec des personnes qui s'occupent de transactions bancaires j'ai appris que c'est avec l'emprunteur qu'on avait le plus de difficultés lorsqu'il s'agissait de consentir un prêt. De façon générale les emprunteurs ne sont pas bien informés. Dans la plupart des cas ils n'apportent pas d'état financier ou de bilan établissant leur chiffre d'affaires, et souvent, ils n'ont pas une idée bien précise de ce qu'ils veulent faire. Les hommes d'affaires qui effectuent

des demandes se décident habituellement à le faire après s'être retrouvés dans une situation financière délicate à un moment donné. Ils se présentent à la banque et demandent un prêt en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises mais ils ne disposent pas des renseignements nécessaires. Ces personnes essuient alors un refus et en éprouvent alors des ressentiments qui les poussent à écrire à leur député.

Je crois qu'il pourrait être utile d'imprimer une brochure très claire expliquant comment demander un prêt dans le cadre de cette loi et précisant également que le gouvernement se borne à garantir le prêt. Il conviendrait de souligner que l'argent n'appartient pas à l'État mais à la banque et que celle-ci doit approuver le prêt. Il y a un autre détail qu'on ignore généralement. La brochure devrait expliquer que si l'on veut obtenir l'approbation de la banque, il faut suivre plusieurs étapes élémentaires dans la constitution du dossier de demande, ce qui permet ainsi d'aider le directeur de banque à évaluer la demande de prêt. Je laisse le soin au ministre d'évaluer les mérites de cette suggestion qui, je le crois, pourrait beaucoup aider à résoudre ce genre de problème.

En ce qui concerne le flot de paperasses qui nous submerge, et dont tout le monde se plaint, laissez-moi tout simplement vous répéter ce que j'ai déjà déclaré à deux reprises dans cette enceinte. Peut-être que d'autres personnes pourront adopter la méthode que j'ai choisie pour réduire le travail que m'impose le courrier adressé à mon bureau par l'administration publique. J'ai acheté un tampon «Sans objet». J'ai mis de côté tous les documents portant sur des questions de fiscalité, car il faut tout de même payer des impôts: j'ai marqué tout le reste avec le tampon et je l'ai renvoyé à Ottawa. J'ai fait cela trois ou quatre fois, et je suis parvenu à réduire de 30 à 40 p. 100 le volume de travail de bureau. Avis à tous les intéressés, cette méthode a fait ses preuves, du moins dans mon cas.

Je voudrais maintenant aborder la question de la recherche et du développement dans l'optique de la petite entreprise. Lorsque l'on considère la structure des petites entreprises, on est amené à se demander d'où proviennent ses dirigeants. On se rend alors compte que dans la plupart des cas ils proviennent de grandes entreprises. Ces gens travaillaient antérieurement pour le compte de grandes entreprises et ont voulu ensuite se lancer en affaires seuls. Quels que soient les motifs qui les poussent à agir ainsi, ils décident un beau jour de voler de leurs propres ailes en mettant à leur profit leurs compétences particulières.

Très souvent, ces gens-là sont doués dans le domaine de la conception, du génie, et le reste. Les petits entrepreneurs ont tous un problème en commun et il est de taille: ils ne disposent pas de fonds suffisants pour réaliser leurs projets de recherche et de développement. Ils peuvent avoir de bonnes idées et vouloir les mettre à profit et il se peut même qu'il existe un marché qui soit accessible, mais il leur manque l'argent nécessaire à la réalisation du projet.

Nous voulons en premier lieu proposer à cet égard l'institution d'une caisse dont les fonds serviraient à la recherche et au développement et qui serait constituée à partir de l'impôt à payer. En d'autres termes, il serait possible de retenir aux fins de la recherche et du développement une partie du total de l'impôt à payer qui figure sur la déclaration d'impôt sur le revenu. Cette somme pourrait s'accumuler d'année en année pendant une période de deux à cinq ans, selon ce que l'inté-